



Réponse à la CFTC : 2^{ème} partie

Nous sommes désolés de devoir réintervenir sur une polémique stérile ouverte récemment par ce syndicat.

Mais nos petits camarades de la CFTC sont plutôt du genre tenace et persistant, et il convient encore une fois de les remettre à leur place !

En fait, nous appliquons un droit aussi vieux que l'humanité : celui de se défendre quand on est injustement attaqué.

Bien évidemment, dans une entreprise où plusieurs syndicats sont implantés, il y en a 6 pour être tout à fait précis, des visions syndicales différentes se font jour.

Néanmoins, une coexistence syndicale harmonieuse doit s'établir sur la base d'un respect réciproque et sur l'acceptation des différences.

Il faut aussi que chacun puisse entretenir un rapport honnête avec la vérité.

S'attribuer les mérites d'une avancée sociale sur laquelle un syndicat n'a aucune responsabilité n'est pas honnête vis-à-vis des salariés.

C'est pourtant ce qu'a fait la CFTC avec la mutuelle.

Insulter, sans aucune raison, par voie de tract, une organisation syndicale concurrente ne relève pas d'une grande éthique syndicale.

C'est aussi ce qu'a fait récemment la CFTC à notre rencontre.

En effet, affirmer que notre syndicat défend les intérêts du patron est non seulement à mille lieues de toute réalité, mais il touche à ce qu'une organisation syndicale a de plus précieux : sa probité !

Il est vrai que nous sommes attachés à cette entreprise et à sa pérennité, que nous ne considérons pas la Direction de l'entreprise comme une cible à abattre et que nous préférons le consensus à l'affrontement.

Ce positionnement ne relève pas de la trahison de nos idéaux, il fait partie du corpus idéologique de notre syndicat qui reste dans son essence même fondamentalement réformiste. Mais nous sommes tout autant capables que la CGT de nous opposer aux décisions injustes de l'entreprise, au besoin en utilisant notre droit de grève.

Nous rappelons aux amnésiques qui nous insultent que dans tous les grands moments de mobilisation qu'a connus Caterpillar, nous étions bien présents et actifs.

C'est pourquoi nous jugeons insupportable, que des représentants CFTC les yeux constamment rivés sur la boussole de leurs intérêts personnels viennent nous dénigrer d'une façon aussi débile.

Ils nous parlent de leur procès sur la mutuelle; ce procès en cours ne concerne qu'eux.

Nous avons une mutuelle depuis 2011 (accord d'entreprise de la même année). Sur le plan collectif, ce procès n'a donc plus lieu d'être.

Ils réclament pour eux-mêmes (non-cadres), au titre des années antérieures à 2011, une indemnisation pour avoir été privés d'une mutuelle subventionnée.

Avant 2011, tous les ouvriers et A/T (inférieurs à 295) étaient dans cette situation. Si nos petits camarades CFTC gagnent : ils seront les seuls à bénéficier d'une indemnisation.

Où est l'intérêt collectif là-dedans ? Nulle part !

Idem pour le STIP, c'est encore une petite procédure entre copains qui ne concerne qu'eux.

Les critiques véhémentes contre la CFDT le sont que parce qu'ils pensent que l'accord passé entre symetal et la Direction fragilise leurs petits procès; il ne faut pas y voir d'autre raison.

Nous pourrions encore égrener comme cela encore bien d'autres sujets du même "tonneau", mais nous en resterons là pour l'instant.

La seule chose que nous exigeons de la CFTC, c'est le respect. Rien d'autre !

Nous ne sommes pas réfractaires aux critiques, nous les acceptons, nous n'avons pas la prétention d'être parfaits, mais nous refusons de nous faire insulter gratuitement par des personnes qui sont loin d'être exemptes de tous reproches dans leurs pratiques syndicales.

À bon entendeur ...

Grenoble le 16 juin 2017